

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 05-5908 / 100116
Pavatex SA, 1701 Fribourg
Unités d'usinage et de finition PAVATEX
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
13.02.2005–12.02.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 05-5916 / 110165
Record Maintenance SA, 1227 Carouge GE
Dépannage
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.03.2005–29.02.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 05-5909 / 100116
Pavatex SA, 1701 Fribourg
Ligne de production (fabrication) de panneaux bruts (Pavatex et Pavaroc)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H
13.02.2005–12.02.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} mars 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail